

**PDVIR**  
CREDIT NUMBER 6132-CM

**SOLICITATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET (SMI)**  
N° 0 0 0 4 /1/SMI/MINHDL/PDVIR/CCP/RDMU/RPM/ARPM/2022  
DU 0 2 FEV 2022

## **POUR L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES MARCHES ET POLES COMMERCIAUX DE LA VILLE DE NGAOUNDERE**

1. La République du Cameroun a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat de services de Consultant (firme) relatif à « l'élaboration du schéma directeur des marchés et des pôles commerciaux de la ville de Ngaoundéré ».
2. L'étude consiste à doter la ville de Ngaoundéré d'un Schéma directeur des marchés et des pôles commerciaux.

Les principales activités de cette étude sont réparties en quatre (04) étapes articulées comme suit :

**Etape 1 :** Etablissement d'une cartographie des marchés et pôles commerciaux à l'échelle de la ville et d'un état des lieux de ces différents équipements ;

**Etape 2 :** Etablissement d'un bilan diagnostic des marchés et des pôles commerciaux de la ville;

**Etape 3 :** Elaboration d'un plan général de développement des marchés et pôles commerciaux à court, moyen et long terme ;

**Etape 4 :** Elaboration d'un programme d'actions détaillé du plan de développement sur dix (10) à quinze (15) ans.

### **3.1. Etape 1 : Etablissement d'une cartographie des marchés et pôles commerciaux à l'échelle de la ville, et d'un état des lieux de ces différents équipements**

Il s'agit d'établir un état des lieux assorti d'une base de données exploitables comprenant les caractéristiques principales des marchés structurés et spontanés existants dans la Ville. Ces différents éléments seront traités en base de données qui permettra de qualifier l'armature des marchés de la ville et d'établir une typologie des équipements.

Le Consultant mettra l'accent sur les données physiques, l'analyse socioéconomique et fonctionnelle et l'analyse de la gestion.

Les informations seront reportées sur le SIG de la Ville. Chaque équipement fera l'objet d'une Fiche comprenant des illustrations graphiques à l'échelle de l'Arrondissement et de la ville (Echelle 1 : 5000 et 1 :10000). L'ensemble sera organisé en Atlas des Equipements marchands de la ville.

La synthèse de ces informations consistera à établir, à partir de la base de données, une typologie multicritère des équipements : les critères principaux seront l'état physique, la fonctionnalité et la qualité de la gestion. Ces éléments permettront de dégager des orientations de programme (Plan général de développement et Programme d'actions - investissement et amélioration de gestion) à mettre en œuvre.

### **3.2.Etape 2 : Etablissement d'un bilan diagnostic des marchés et des pôles commerciaux de la ville**

A partir des résultats de l'étape 1, il s'agit :

- d'établir le schéma fonctionnel spatialisé des marchés et pôles commerciaux à l'échelle de la ville : relation entre gros, demi-gros et détail, relation entre les différents pôles commerciaux et marchés (approvisionnement, distribution, ...);
- d'établir la relation entre la densité de la population (besoin) et la présence d'équipements commerciaux, à l'échelle de l'Arrondissement et de la Ville ; cette analyse prendra en compte la proximité des équipements par rapport aux habitants, au regard de la croissance démographique ;
- d'analyser l'évolution des pratiques commerciales constatées et les évolutions prévisibles : notamment, le poids à donner aux marchés traditionnels et aux commerces modernes, au commerce de proximité et aux grandes surfaces (supermarchés et hypermarchés) ;
- d'identifier les sites prioritaires d'intervention en réhabilitation, rénovation ou extension ; ainsi que les zones à fort potentiel d'accueil de nouveaux marchés et de nouveaux pôles commerciaux à créer ; cette identification devra prendre en compte la présence d'infrastructures et de services pertinents pour assurer le bon fonctionnement des nouveaux équipements ;
- d'analyser les efforts d'intervention déployés par la ville et les communes en matière d'équipements marchands.

Ces informations devront être accompagnées par des illustrations graphiques à l'échelle de l'Arrondissement et de la ville (Echelle 1 : 5000 et 1 :10000).

### **3.3.Etape 3 : Elaboration d'un plan général de développement des marchés et pôles commerciaux à court, moyen et long terme**

Le plan général de développement distinguera trois phases (**court terme, moyen terme et long terme**) chacune avec une stratégie différente.

Le plan se présentera sous la forme d'un document de programmation illustré précisant les recommandations et justifications apportées à chacun des points listés. Le plan comprendra également un chapitre sur le ou les montages priorisés en fonction de la taille ou de la nature

des équipements, ainsi que les améliorations à prévoir en matière d'exploitation. Il proposera dans ce cadre des modes de participation-contribution des commerçants et opérateurs économiques à l'aménagement et à l'exploitation des équipements.

### 3.4. Etape 4 : Elaboration d'un Programme d'actions détaillé

Cette dernière étape consistera à préparer des fiches projets pour les opérations retenues, et à établir un plan d'actions hiérarchisé à court, moyen et long terme. Il devra notamment :

- préciser les investissements nécessaires (niveau pré-faisabilité) ;
- dégager les coûts estimatifs d'objectifs des investissements nécessaires pour le secteur des marchés et des pôles commerciaux ;
- fixer un calendrier et un programme possible d'actions physiques, économiques et de gestion ;
- suggérer les meilleurs montages financiers (ressources propres de la ville, appuis extérieurs, contribution du secteur privé) ;
- proposer plusieurs scénarii sur les modalités de gestion des marchés et les niveaux de services,
- déterminer le phasage et le budget estimé du Programme,

4. La durée totale prévue pour les prestations est de six (06) mois, non compris les délais de validation. Le crédit temps d'intervention est estimé à dix (10) Hommes/mois

5. Le *Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain (Maître d'ouvrage)*, invite les Consultants (firmes) admissibles à manifester leur intérêt à fournir les prestations ci-dessus décrites. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services (références concernant l'exécution des contrats analogues avec justificatif : première page et page de signature du contrat, attestation de service fait ou tout autre document attestant que le contrat a été exécuté dans de bonnes conditions, la liste des références faisant ressortir (i) l'intitulé de la mission, (ii) l'année de réalisation, (iv) le montant des travaux, (v) le commanditaire). Le Maître d'ouvrage se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations communiquées.

Les critères ci-après seront utilisés pour l'évaluation et l'établissement de la liste restreinte :

- Avoir une expérience générale en matière d'études d'urbanisme ;
- Avoir une expérience spécifique en matière d'élaboration des documents de planification urbaine ;
- Avoir une expérience dans les projets financés avec le concours des Bailleurs de Fonds serait un atout ;
- Être familier avec l'environnement de travail en Afrique Subsaharienne serait un atout.

6. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » version de janvier 2011 révisée en juillet 2014 (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

7. Un Consultant sera sélectionné suivant la méthode « Sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) » telle que décrite dans les « Directives de Consultants ».

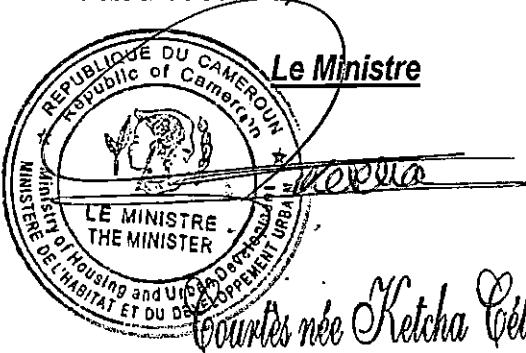
8. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux heures suivantes : 08 heures à 15 heures, heure locale, et à l'adresse ci-dessous :

*Cellule de Coordination du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes,  
4<sup>ème</sup> étage Sise Immeuble derrière la DGSN à Yaoundé  
B.P. 615, Yaoundé- Cameroun,  
Tél : (237) 242 02 97 34  
E-mail : [minhdu.pdvir@gmail.com](mailto:minhdu.pdvir@gmail.com), avec copie à [polessono@yahoo.fr](mailto:polessono@yahoo.fr),  
[chandourenkoma@gmail.com](mailto:chandourenkoma@gmail.com), [lorraineonanena@gmail.com](mailto:lorraineonanena@gmail.com)*

Les manifestations d'intérêt, rédigées en français doivent parvenir / être déposées, soit en version numérique en formats PDF & Word par courrier électronique, soit en version physique accompagnée de la version numérique sur clé USB en formats PDF & Word en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies, à l'adresse ci-dessus, au plus tard le 12 MARS 2022, à 15 h 00, heure locale. Elles doivent être transmises avec la mention « Manifestation d'Intérêt pour le recrutement d'un consultant (firme) chargé de l'élaboration du schéma directeur des marchés et des pôles commerciaux de la ville de Ngaoundéré ».

02 FEV 2022  
Fait à Yaoundé, le.....

Le Ministre



*Emmanuelle Ketcha Celestine*

Ampliations :

- MINHDU
- Coordonnateur CCP/PDVIR
- (SOPECAM (pour publication))
- ARMP (pour publication au JDM)
- Pdt/CSPM/PDVIR (pour information)
- Affichage/Chronos (pour information)